



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 19 mai 2021, tenue à 19 h 00 à la salle communautaire, sise au 510, avenue de la Vallée, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents à cette conférence :

Monsieur	Michel Côté	Maire
Madame	Dolorès Bélanger	Conseillère, siège no 1
Madame	Myleine Gauthier	Conseillère, siège no 2
Madame	Francine Bezeau	Conseillère, siège no 3
Madame	Marie-France Dupont	Conseillère, siège no 4
Monsieur	Réginald Dionne	Conseiller, siège no 5
Madame	Carole Ferraris	Conseillère, siège no 6

Madame Anne Harvey, est aussi présente.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-05-88 Sur la proposition de madame Carole Ferraris, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ENGAGEMENT DE MONSIEUR CLAUDE GAGNON DIRECTEUR GÉNÉRAL SECRÉTAIRE TRÉSORIER PAR INTÉRIM

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

**2. ENGAGEMENT DE MONSIEUR CLAUDE GAGNON DIRECTEUR GÉNÉRAL SECRÉTAIRE TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT** la récente démission de la directrice générale Mme Annie Fraser;

**CONSIDÉRANT QUE** certains actes doivent absolument être accomplis par une direction générale afin d'être légaux;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les recherches, le poste est encore à combler.

21-05-89 Sur la proposition Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer temporairement M. Claude Gagnon directeur général pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, au taux horaire de 55.00 \$ de l'heure, et ce à compter du 20 mai 2021

Il est donné à monsieur Claude Gagnon, l'autorisation de signature de tous les documents de la municipalité, incluant ceux de la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est de la Mitis, du MAMOT, de la Société d'assurance automobile du Québec et de tout autre organisme transigeant avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

De plus, il est autorisé que le maire, monsieur Michel Côté, signe les différents documents de la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est de La Mitis, du Registraire des entreprises ainsi que pour tout autre organisme nécessitant la signature du maire élu, afin que monsieur Claude Gagnon puisse exercer ses pleines fonctions.

Adoptée

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-05-86 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 19 h 06, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

  
\_\_\_\_\_  
Michel Côté, maire

\_\_\_\_\_  
Poste vacante  
Directeur-général &  
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Michel Côté, maire